

Une licence pour vos pensées?

Peter Vogel

Chef adjointe, PHC Canada

Vous devez obtenir une licence gouvernementale pour de nombreuses choses au Canada; jusqu'à présent, la publication de vos réflexions n'en fait pas partie. Mais des coups de semonce ont été tirés...

La liberté de la presse est garantie par notre Charte canadienne des droits et libertés,¹ et elle est bien placée en tant que liberté « fondamentale », nécessaire à la protection d'autres libertés. Cela doit rester ainsi car une démocratie saine nécessite la liberté de s'exprimer et d'essayer de convaincre les autres de votre point de vue.

Lorsque les députés, et en particulier les ministres du gouvernement, ne comprennent pas ce concept, nous sommes en difficulté. Le 02 février, le ministre du Patrimoine, Steven Guilbeault, a évoqué la possibilité d'obliger les médias à obtenir des licences gouvernementales.² Heureusement, il s'est rétracté le lendemain,³ mais c'est un coup de semonce qu'il ne faut pas ignorer!

Si les médias devaient demander une licence auprès du gouvernement, qui déciderait si la licence devait être accordée? Y aurait-il un test idéologique quelconque? Si la licence devait être révisée périodiquement, y aurait-il un examen du contenu produit? Il n'est pas farfelu de supposer qu'un test idéologique deviendrait une exigence, sinon immédiatement, puis éventuellement. Souvenez vous du programme Emplois d'été...

L'autre coup de semonce, tiré la semaine dernière, est tout aussi inquiétant. La situation est qu'Ezra Levant (le fondateur de Rebel News et un citoyen Canadien) a publié un livre⁴ lors des dernières élections et en a fait la publicité. Le livre critiquait les libéraux en général et Justin Trudeau en particulier. En décembre, M. Levant a reçu une lettre du commissaire aux élections fédérales l'informant qu'il y avait eu une plainte et que ses actions lors de la publication d'un livre faisaient l'objet d'une enquête. Vous pouvez voir sa version de l'histoire⁵, car il a filmé en secret la réunion qu'il a eue avec deux enquêteurs du bureau du commissaire.

La question de la publication de certaines choses avant et pendant une élection au Canada est devenue plus compliquée au cours des deux dernières années. Dans un souci d'équité, les annonceurs dits « tiers » sont tenus de s'inscrire auprès d'Élections Canada et le montant que chaque « tiers » peut dépenser pour la publicité est limité. L'intention de la loi est d'empêcher les groupes qui soutiennent un candidat ou un parti particulier d'influencer indûment une élection en ajoutant des fonds au-delà des montants autorisés pour ce candidat ou ce parti. Par exemple, si un syndicat ou un groupe environnemental souhaite diffuser des annonces conçues pour accroître le soutien du public à certains problèmes, il doit s'enregistrer en tant que « tiers » et rendre compte de ses dépenses pendant les élections. Étant donné que certains groupes comme ceux-ci ont accès à de l'argent et à du soutien étrangers, et qu'ils peuvent influencer les élections et exercent effectivement une influence sur ces élections, il existe des raisons légitimes de restreindre les « tiers » et établir des règles de jeu.

En raison de la nature et du calendrier du livre de M. Levant, il pourrait être raisonnablement possible de le considérer comme un tiers. Mais, si tel est le cas, il y a quelques autres choses qui devraient également être étudiées :

1. Il y a eu pas mal de livres publiés sur Justin Trudeau pendant la période électorale (vingt-quatre d'entre eux!); la plupart appuyaient les politiques de M. Trudeau. Chacun de ces auteurs ne devrait-il pas également être enregistré? Sinon, pourquoi pas?
2. Pendant l'élection, Greta Thunberg, une militante écologiste suédoise, a passé du temps au Canada et a tenté de rallier l'opinion publique contre le pétrole canadien et tous ceux qui étaient en faveur de celui-ci. C'était également politique, en raison du calendrier, si rien d'autre. S'est-elle inscrite en tant que tierce partie?⁶ En tant que non-citoyenne, ses actions devraient certainement être examinées au microscope, et probablement une priorité plus élevée pour le commissaire à Élections Canada que M. Levant et son livre.
3. La CBC n'est pas une entreprise privée, mais plutôt une société d'État financée par les contribuables; en tant que tel, elle ne devrait soutenir aucun parti politique ou candidat. Dans la mesure où elle accorde une couverture disproportionnée à certains partis politiques et candidats, elle devrait également faire l'objet d'un examen minutieux par le commissaire aux élections fédérales. Un exemple concret de leur injustice est la boussole électorale de la CBC,⁷ qui reconnaît l'existence de seulement six partis par nom! De nombreux autres exemples d'exclusion pourraient être tirés de leur journalisme; ils n'ont même pas essayé de filmer une interview du chef du PHC pendant la campagne, alors qu'ils accordaient un temps d'écran considérable à d'autres chefs de parti.

La bonne nouvelle est que les Canadiens ont toujours la liberté d'enquêter et de critiquer le gouvernement et ses abus de pouvoir dans notre pays. La mauvaise nouvelle, c'est que trop peu d'entre nous sont conscients de l'érosion de nos libertés. (Le plus inquiétant de ces érosions est la tentative de notre Sénat via le projet de loi S 202 d'arrêter toute thérapie de conversion; si vous n'avez pas signé cette pétition⁸ contre, veuillez le faire.)

Il y a eu des moments et il y aura des moments où les médias de ce pays seront critiqués à cause de ce qui est écrit ou ignoré, mais la liberté de la presse ne doit pas être violée et doit être défendue.

Le PHC a toujours défendu ces libertés fondamentales, et nous vous invitons à soutenir⁹ nos efforts et de nous joindre¹⁰ si vous n'êtes pas encore membre.

Notes de bas de page

¹ laws-lois.justice.gc.ca/eng/const/page-15.html

² www.ctvnews.ca/politics/licensing-for-media-companies-in-canada-would-likely-be-proportionate-heritage-minister-1.4792838

³ www.thepostmillennial.com/breaking-heritage-minister-retreats-from-licensing-all-news-media/

⁴ nationalpost.com/opinion/rex-murphy-ezra-levant-wrote-a-book-critical-of-the-liberals-now-hes-being-investigated

⁵ www.youtube.com/watch?time_continue=9&v=a4VsvabEP-k

⁶ www.facebook.com/watch/?v=515776565634707

⁷ votecompass.cbc.ca/canada/survey

⁸ www.citizengo.org/en-ca/signit/176713/view

⁹ www.chp.ca/accueil/faire-un-don

¹⁰ www.chp.ca/accueil/Rejoignez-nous

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Communiqué peut être copié